

**TrusTec™ Sulfur Calibration Standard**

Version 1.4

Date de révision 2023-09-11

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Informations sur le produit**

Nom du produit : TrusTec™ Sulfur Calibration Standard
Matériel : 1127186, 1101143, 1024585, 1024589, 1024588, 1024587,
1024586

1.2**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Relevant Identified Uses Supported : Fabrication de produits en plastique

1.3**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP
Specialty Chemicals
10001 Six Pines Drive
The Woodlands, TX 77380

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.
Airport Plaza (Stockholm Building)
Leonardo Da Vincilaan 19
1831 Diegem
Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530
Responsible Party: Product Safety Group
Email:sds@cpchem.com

1.4**Numéro d'appel d'urgence:****Santé:**

866.442.9628 (Amérique du Nord)
1.832.813.4984 (International)

Transport:

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

TrusTec™ Sulfur Calibration Standard

Version 1.4

Date de révision 2023-09-11

Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090
 Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)
 Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600
 Argentine : +(54)-1159839431
 EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
 Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
 Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
 Bulgarie : +359 2 9154 233
 Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
 Chypre : 1401
 République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402
 Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212
 Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
 Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)
 France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
 Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
 Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
 Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
 Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
 Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Italie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
 Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)
 Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
 Lituanie : +370 (85) 2362052
 Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
 Malte : +356 2395 2000
 Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000
 Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
 Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
 Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250
 Roumanie : +40213183606
 Slovaquie : +421 2 5477 4166
 Slovénie : Numéro de téléphone : 112
 Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
 Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie
 Adresse e-mail : SDS@CPChem.com
 Site Internet : www.CPChem.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1****Classification de la substance ou du mélange
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Toxicité aiguë, Catégorie 3	H331: Toxique par inhalation.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Numéro de la FDS:100000068611

2/17

TrusTec™ Sulfur Calibration Standard

Version 1.4

Date de révision 2023-09-11

Système nerveux central

2.2**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H331 Toxique par inhalation.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence : **Prévention:**
 P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/
 gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
 P264 Se laver la peau soigneusement après
 manipulation.
 P280 Porter des gants de protection/ un
 équipement de protection des yeux/ du
 visage.

Intervention:

P304 + P340 + P311 EN CAS D'INHALATION: transporter
 la personne à l'extérieur et la maintenir
 dans une position où elle peut
 confortablement respirer. Appeler un
 CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
 P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un
 médecin.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé.
 Maintenir le récipient fermé de manière
 étanche.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 544-40-1 sulfure de dibutyle

2.3**Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

TrusTec™ Sulfur Calibration Standard

Version 1.4

Date de révision 2023-09-11

0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 - 3.2****Substance or Mélange**

Synonymes : Dinormal Butyl Sulfide
normal-Butyl Sulfide
5-Thianonane
DNBS
n-Butyl Sulfide
1,1-Thiobisbutane

Formule moléculaire : C8H18S

Composants dangereux

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
n-Butyl Sulfide	544-40-1 208-870-5	Acute Tox. 3; H331 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	95 - 100	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Peut contenir du di-sec-butylsulfide jusqu'à 5 % en poids.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1****Description des premiers secours**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Le matériau peut provoquer une pneumonie grave et potentiellement mortelle s'il est ingéré ou vomi.

En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

TrusTec™ Sulfur Calibration Standard

Version 1.4

Date de révision 2023-09-11

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Avis aux médecins**

Symptômes : Donnée non disponible.

Risques : Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendiePoint d'éclair : 65,56 °C (65,56 °C)
Méthode: ASTM D 93

Température d'auto-inflammabilité : 216 °C (216 °C)

5.1**Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3**Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Protection contre les incendies et les explosions : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une

TrusTec™ Sulfur Calibration Standard

Version 1.4

Date de révision 2023-09-11

ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2**Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4**Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

7.2**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Classe de stockage (Allemagne) : Solides combustibles

TrusTec™ Sulfur Calibration Standard

Version 1.4

Date de révision 2023-09-11

7.3**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Usage : Fabrication de produits en plastique

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle****SK**

Zložky	Podstata	Hodnota	Kontrolné parametre	Poznámka
n-Butyl Mercaptan	SK OEL	NPEL priemerný	0,5 ppm, 1,9 mg/m ³	
	SK OEL	NPEL krátkodobý	1 ppm, 3,8 mg/m ³	

SI

Sestavine	Osnova	Vrednost	Parametri nadzora	Pripomba
n-Butyl Mercaptan	SI OEL	MV	0,5 ppm, 1,9 mg/m ³	
	SI OEL	KTV	1 ppm, 3,8 mg/m ³	

PT

Componentes	Bases	Valor	Parâmetros de controlo	Nota
n-Butyl Mercaptan	PT OEL	VLE-MP	0,5 ppm,	

PL

Składniki	Podstawa	Wartość	Parametry dotyczące kontroli	Uwaga
n-Butyl Mercaptan	PL NDS	NDS	1 mg/m ³	
	PL NDS	NDSch	2 mg/m ³	

NO

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
n-Butyl Mercaptan	FOR-2011-12-06-1358	GV	0,5 ppm, 1,5 mg/m ³	

MK

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
n-Butyl Mercaptan	MK OEL	MV	0,5 ppm, 1,9 mg/m ³	

IS

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
n-Butyl Mercaptan	IS OEL	TWA	0,5 ppm, 1,5 mg/m ³	

IE

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
n-Butyl Mercaptan	IE OEL	OELV - 8 hrs (TWA)	0,5 ppm, 1,8 mg/m ³	

HR

Sastojci	Temelj	Vrijednost	Nadzorni parametri	Bilješka
n-Butyl Mercaptan	HR OEL	GV1	0,5 ppm, 1,5 mg/m ³	IR-D,

IR-D iritacija dišnih organa

GR

Συστατικά	Βάση	Τιμή	Παράμετροι ελέγχου	Σημείωση
n-Butyl Mercaptan	GR OEL	TWA	0,5 ppm, 1,8 mg/m ³	

FR

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
n-Butyl Mercaptan	FR VLE	VME	0,5 ppm, 1,5 mg/m ³	Valeurs limites indicatives,

Valeurs limites Valeurs limites indicatives
indicatives**FI**

Aineosat	Peruste	Arvo	Valvontaa koskevat muuttujat	Huomautus
n-Butyl Mercaptan	FI OEL	HTP-arvot 8h	0,5 ppm, 1,9 mg/m ³	
	FI OEL	HTP-arvot 15 min	1,5 ppm, 5,6 mg/m ³	

ES

Componentes	Base	Valor	Parámetros de control	Nota
n-Butyl Mercaptan	ES VLA	VLA-ED	0,5 ppm, 1,9 mg/m ³	

Numéro de la FDS:100000068611

7/17

TrusTec™ Sulfur Calibration Standard

Version 1.4

Date de révision 2023-09-11

DK

Komponenter	Basis	Værdi	Kontrolparametre	Note
n-Butyl Mercaptan	DK OEL	GV	0,5 ppm, 1,5 mg/m ³	

DE

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
n-Butyl Mercaptan	DE TRGS 900	AGW	0,5 ppm, 1,9 mg/m ³	Y,

Y Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden

CZ

Složky	Základ	Hodnota	Kontrolní parametry	Poznámka
n-Butyl Mercaptan	CZ OEL	PEL	1,5 mg/m ³	
	CZ OEL	NPK-P	3 mg/m ³	

CH

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
n-Butyl Mercaptan	CH SUVA	MAK-Wert	0,5 ppm, 1,9 mg/m ³	NIOSH, SSc,
	CH SUVA	KZGW	1 ppm, 3,8 mg/m ³	NIOSH, SSc,

NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health

SSc Eine Schädigung der Leibesfrucht braucht bei Einhaltung des MAK-Wertes nicht befürchtet zu werden.

BE

Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
n-Butyl Mercaptan	BE OEL	TGG 8 hr	0,5 ppm, 1,8 mg/m ³	

AT

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
n-Butyl Mercaptan	AT OEL	MAK-TMW	0,5 ppm, 1,9 mg/m ³	
	AT OEL	MAK-KZW	0,5 ppm, 1,9 mg/m ³	

8.2**Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique**

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA.

Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple :. Respirateur à adduction d'air pur couvrant tout le visage. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à

TrusTec™ Sulfur Calibration Standard

Version 1.4

Date de révision 2023-09-11

adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.

- Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
- Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins: Vêtements de protection ignifuges. Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome. Chaussure protégeant contre les produits chimiques.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- Forme : liquide
 État physique : liquide
 Couleur : Clair
 Odeur : Repoussante

Données de sécurité

- Point d'éclair : 65,56 °C (65,56 °C)
 Méthode: ASTM D 93
- Limite d'explosivité, inférieure : 0,8 %(V)
- Limite d'explosivité, supérieure : 6,8 %(V)
- Propriétés comburantes : Nein
- Température d'auto-inflammabilité : 216 °C (216 °C)
- Formule moléculaire : C8H18S
- Poids moléculaire : 146,32 g/mol

TrusTec™ Sulfur Calibration Standard

Version 1.4

Date de révision 2023-09-11

pH	: Donnée non disponible
Point de congélation	: -103 °F (-103 °F)
Point/intervalle d'ébullition	: 180 - 191 °C (180 - 191 °C)
Pression de vapeur	: 0,10 PSI à 38 °C (38 °C)
Densité relative	: 0,84 à 15,6 °C (15,6 °C)
Densité	: 841,2 g/l à 60 °F (60 °F)
Hydrosolubilité	: négligeable
Viscosité, dynamique	: 1,05 cP à 68 °F (68 °F)
Densité de vapeur relative	: 5,07 (Air = 1.0)
Taux d'évaporation	: 1
Pourcentage de composés volatils	: > 99 %

9.2**Autres informations**

Conductivité : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1****Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées de stockage.**10.2****Stabilité chimique** : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.**10.3****Possibilité de réactions dangereuses****Réactions dangereuses** : Réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Information supplémentaire: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Réactions dangereuses: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

TrusTec™ Sulfur Calibration Standard

Version 1.4

Date de révision 2023-09-11

10.4**Conditions à éviter** : Chaleur, flammes et étincelles.**10.5****Matières à éviter** : Éviter les agents oxydants.**10.6****Produits de décomposition dangereux** : Oxydes de carbone
Oxydes de soufre**Autres données** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1****Informations sur les effets toxicologiques****TrusTec™ Sulfur Calibration Standard****Toxicité aiguë par voie orale** : Presumed Not Toxic – Prémumé non toxique**TrusTec™ Sulfur Calibration Standard****Toxicité aiguë par inhalation** : Presumed Not Toxic – Prémumé non toxique**TrusTec™ Sulfur Calibration Standard****Toxicité aiguë par voie cutanée** : Presumed Not Toxic – Prémumé non toxique**TrusTec™ Sulfur Calibration Standard****Irritation de la peau** : Pas d'irritation de la peau**TrusTec™ Sulfur Calibration Standard****Irritation des yeux** : Pas d'irritation des yeux**TrusTec™ Sulfur Calibration Standard****Sensibilisation** : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.**TrusTec™ Sulfur Calibration Standard****Toxicité par aspiration** : Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**Évaluation toxicologique****TrusTec™ Sulfur Calibration Standard****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** : Remarques: Aucun effet indésirable à prévoir :**TrusTec™ Sulfur Calibration Standard****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** : Remarques: Aucun effet indésirable à prévoir :

TrusTec™ Sulfur Calibration Standard

Version 1.4

Date de révision 2023-09-11

TrusTec™ Sulfur Calibration Standard

Effets CMR : Cancérogénicité:
Aucun effet indésirable à prévoir
Mutagénicité:
Aucun effet indésirable à prévoir
Toxicité pour la reproduction:
Aucun effet indésirable à prévoir

11.2**Informations sur les autres dangers****TrusTec™ Sulfur Calibration Standard**

Information supplémentaire : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1****Toxicité****Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour les poissons : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

n-Butyl Sulfide : 1,71 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Daphnia (Daphnie)
Méthode: Données modélisées QSAR

12.2**Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité**

n-Butyl Sulfide : Ce produit ne devrait pas être facilement biodégradable.

12.3**Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation**

n-Butyl Sulfide : Concentration: 165 mg/l
Méthode: Données modélisées QSAR

TrusTec™ Sulfur Calibration Standard

Version 1.4

Date de révision 2023-09-11

Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

12.4**Mobilité dans le sol**

Mobilité

n-Butyl Sulfide : Méthode: Calcul, Mackay niveau III modèle de fugacité
Le produit sera dispersé entre les divers compartiments de l'environnement (sol/ eau/ air).

12.5**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7**Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.8**Additional Information****Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

TrusTec™ Sulfur Calibration Standard

Version 1.4

Date de révision 2023-09-11

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

NA1993, COMBUSTIBLE LIQUID, N.O.S., (N-BUTYL SULFIDE, DI-SEC-BUTYL SULFIDE), III

IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (N-BUTYL SULFIDE), 9, III, (65,56 °C c.c.), POLLUANT MARIN, (N-BUTYL SULFIDE)

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

UN3334, AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S., (N-BUTYL SULFIDE), 9, III

ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (N-BUTYL SULFIDE), 9, III, (-)

RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

90, UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (N-BUTYL SULFIDE), 9, III

ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (N-BUTYL SULFIDE), 9, III

TrusTec™ Sulfur Calibration Standard

Version 1.4

Date de révision 2023-09-11

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1****Règlementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation nationale**

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : nwg ne pollue pas l'eau

15.2

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour:
Toxique
2
Quantité 1: 50 t
Quantité 2: 200 t

: ZEU_SEVES3 Mise à jour:
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT
E2
Quantité 1: 200 t
Quantité 2: 500 t

État actuel de notification

Europe REACH : Une ou plusieurs substances de ce produit ne sont pas enregistrées ou ne font pas l'objet d'un avis de demande d'enregistrement. L'importation et la fabrication de ce produit sont toujours autorisées à condition qu'elles ne dépassent pas la quantité seuil minimale REACH des substances non réglementées.

Suisse CH INV : Listé ou en conformité avec l'inventaire
États-Unis d'Amérique (USA) TSCA : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives
Canada DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
Australie AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
Nouvelle-Zélande NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Japon ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Corée KECI : Une ou plusieurs substances de ce produit n'ont pas été enregistrées, ni notifiées pour être enregistrées, ni exemptées d'enregistrement par CPChem, conformément à la réglementation K-REACH. L'importation ou la fabrication de ce produit reste autorisée à condition que l'importateur officiel coréen en ait lui-même notifié la substance.

Philippines PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Taiwan TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TrusTec™ Sulfur Calibration Standard

Version 1.4

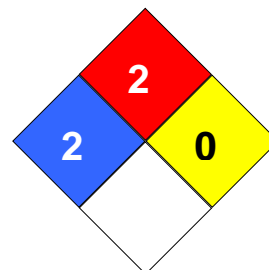
Date de révision 2023-09-11

Chine IECSC

: Listé ou en conformité avec l'inventaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

NFPA Classification : Danger pour la santé: 2
Risque d'incendie: 2
Danger de réactivité: 0

**Information supplémentaire**

Numéro FDS patrimonial : 42960

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés

ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable

TrusTec™ Sulfur Calibration Standard

Version 1.4

Date de révision 2023-09-11

EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétroliers spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Prémsumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.